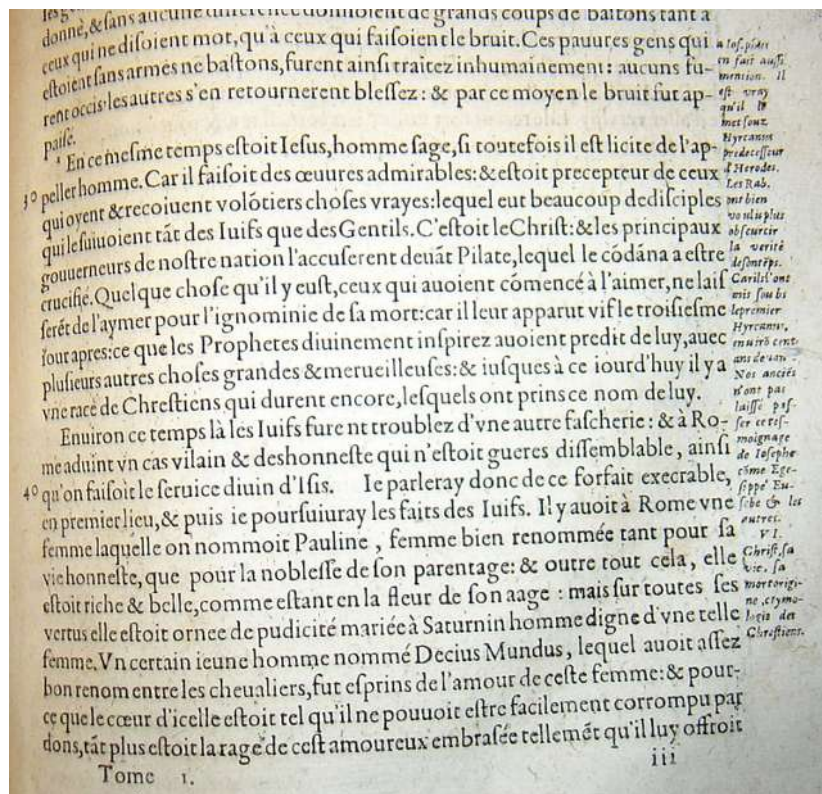




Le 4^{ème} sceau

Le Testimonium Flavianum prouve L'absence de crucifixion du Christ avant 95 CE.



Quatrième Sceau — le falsum qui écrase le paragraphe originel

Césarée, Origène, Pamphile, Eusèbe et la fenêtre 313–324

Din d'Arya École Celtique — juin 2026 —

version Quatrième Sceau : falsum rétroactif, réception critique et sentence finale

Méthode : datation par contextualisation externe et convergence d'intérêts





Le premier sceau :

<https://ecole-celtique.fr/evangile-pierre.html>

<https://ecole-celtique.fr/evangile-pierre-fr.pdf>

Le deuxième sceau :

<https://ecole-celtique.fr/papers/le-deuxieme-sceau.html>

<https://ecole-celtique.fr/papers/le-deuxieme-sceau.pdf>

Le troisième sceau :

<https://ecole-celtique.fr/papers/le-troisieme-sceau.html>

<https://ecole-celtique.fr/papers/Le-troisieme-sceau-fr.pdf>

Résumé

Le présent document applique la méthode de datation par contextualisation externe et convergence d'intérêts (École Celtique) au Testimonium Flavianum (Flavius Josèphe, Antiquités judaïques XVIII, 63–64). Il propose que la forme reçue du passage soit le produit d'une substitution rédactionnelle délibérée, opérée dans le scriptorium de Césarée entre 313 et 324 CE, sous l'autorité d'Eusèbe de Césarée, premier grand témoin du passage et architecte de la mémoire chrétienne constantinienne.

Quatre verrous sont identifiés : trois christologiques (christologie haute, confession messianique, bloc résurrectionnel) et un judiciaire — le plus lourd : la crucifixion romaine substituée à une lapidation juive, confondant délibérément le martyr de Jésus de Nazareth en 33 CE (Pilate remet aux Juifs, se lave les mains) et la crucifixion du Roi des Juifs à Pella, 14 Nisan 107 CE (colonne de Petronius Polianus, sous autorité d'Aulus Cornelius Palma). L'argument du volume est décisif : 12 lignes grecques ne peuvent s'expliquer par une glose marginale — c'est une substitution rédactionnelle d'un feuillet entier, diffusée depuis le goulet de Césarée. La fenêtre opérationnelle est strictement 313–324 : avant 313, Eusèbe est conservateur de bibliothèque ; après 313, adoubé par Constantin, il est en mission.

Le Testimonium n'est pas nécessairement la preuve ancienne que Josèphe attestait le Christ ; il peut être la cicatrice tardive d'une substitution documentaire, le point où un paragraphe originel a été recouvert par une preuve postérieure.

Le passage ne fonctionne donc pas comme un simple addendum rétroactif, mais comme un falsum rétroactif : une vérité doctrinale postérieure est insérée dans un témoin antérieur pour faire croire que le passé attestait déjà le présent. Cette opération renverse la charge de la preuve : si le paragraphe modifié devient nécessaire comme preuve, il révèle d'abord que l'état antérieur du texte ne portait pas cette preuve et devait être écrasé pour produire l'effet voulu.

Mots-clés

Testimonium Flavianum · Flavius Josèphe · Eusèbe de Césarée · interpolation · modification politique documentaire · datation par contextualisation externe · convergence d'intérêts · Origène · terminus post quem · lapidation · crucifixion · Pella · Roi des Juifs 107 CE · scriptorium de Césarée ·



falsum rétroactif · preuve inversée · réception critique · aveu structurel · Quatrième Sceau · falsum probatoire · mammouth laineux

Table des matières



I. Introduction

Le point de départ est stylistique : le passage grec transmis paraît chargé, compressé et apologétique. Il ne respire pas comme une simple notice historique fluide de Josèphe. Il empile en quelques lignes les éléments d'une preuve chrétienne complète : sagesse de Jésus, œuvres extraordinaires, adhésion de Juifs et de Grecs, crucifixion par Pilate, reconnaissance messianique, apparition vivante au troisième jour, accomplissement prophétique et survivance du groupe chrétien.

La conclusion de travail est la suivante : le Testimonium reçu n'est probablement pas un bloc totalement inventé ex nihilo, mais une notice joséphienne primitive, neutre ou ambiguë, dans laquelle des incisions chrétiennes décisives ont été intégrées. Ces incisions ont suffi à faire basculer le sens du passage.

II. Les quatre verrous suspects

Le texte grec du Testimonium Flavianum (Antiquités judaïques XVIII, 63–64, édition Niese) contient quatre segments identifiables comme interventions rédactionnelles. Les trois premiers sont christologiques ; le quatrième est judiciaire — et c'est le plus révélateur sur le plan procédural.

Segment grec reçu	Effet doctrinal	Motif du retrait critique
<i>εἶγε ἄνδρα αὐτὸν λέγειν χρή</i>	Christologie haute : Jésus dépasse la condition humaine.	Formule peu compatible avec une notice juive neutre.
<i>ὁ Χριστὸς οὗτος ἦν</i>	Confession messianique directe.	Contredit le témoignage d'Origène : Josèphe ne reconnaissait pas Jésus comme Christ.
<i>ἐφάνη γὰρ αὐτοῖς τρίτην ἔχων ἡμέραν πάλιν ζῶν...</i>	Résurrection au troisième jour et accomplissement prophétique.	Bloc kérygmatisque typique ; fait passer la notice dans l'apologétique chrétienne.
<i>σταυρῷ ἐπιτετιμηκότος Πιλάτου</i>	Pilate ordonne directement la crucifixion romaine.	Verrou judiciaire : substitue une exécution romaine à une procédure juive de lapidation. C'est le quatrième verrou — et le plus lourd.

Le verrou judiciaire

Le verrou judiciaire est le plus structurellement révélateur. Le Testimonium reçu fait de Pilate l'ordonnateur direct de la crucifixion — « Pilate condamna à la croix » — sans ambiguïté, sans remise aux Juifs, sans réserve procédurale.

Or la logique juridique romaine est inverse : Pilate n'a pas compétence pour exécuter un blasphémateur. La peine romaine est politique — la croix est réservée aux crimes contre



Rome (rébellion, brigandage, usurpation). La peine juive pour blasphème est la lapidation, administrée par le Sanhédrin.

Si Pilate reçoit une dénonciation pour blasphème ou séduction du peuple, la procédure normale est la remise aux autorités juives — ce que les évangiles eux-mêmes ont conservé sous la forme du geste des mains lavées, fossile procédural irréductible.

La distinction des deux martyres :

Événement	33 CE — Jésus de Nazareth	107 CE — Roi des Juifs
Titre	Maître, homme sage	Roi des Juifs — titre politique
Procédure	Pilate remet aux Juifs → lapidation	Crucifixion romaine — peine politique
Exécuteur	Sanhédrin (Pilate se lave les mains)	Petronius Polianus / Aulus Cornelius Palma
Lieu	Judée	Pella, 14 Nisan 107

Eusèbe ou son atelier a fusionné les deux dossiers en un seul personnage christologique : il a pris la notice joséphienne sur Jésus de 33 (lapidation, affaire juive interne) et y a greffé la crucifixion de 107 (supplice romain du Roi des Juifs). Le résultat : un Jésus unique, crucifié par Pilate, confessé comme Christ.

Le geste des mains lavées est un fossile procédural : il a survécu à toutes les couches de réécriture parce qu'il était trop ancré dans la tradition pour être effacé. Il dit la vérité de 33 CE. La croix dit la vérité de 107 CE. Le Testimonium reçu les a cousus ensemble.

* * *

III. L'argument du volume : preuve d'une substitution rédactionnelle

Un argument décisif, encore insuffisamment formulé dans la littérature critique, tient au volume même du Testimonium reçu.

Dans l'édition Niese, le Testimonium occupe environ 12 lignes grecques denses — soit approximativement un demi-feuillet à un feuillet entier dans un codex du IV^e siècle, selon le format et la mise en page.

Ce que ce volume implique

Une note marginale accidentellement intégrée lors d'une recopie représente au maximum quelques mots, une ligne. Un passage de 12 lignes ne peut pas s'expliquer par une glose marginale. Il suppose nécessairement :

1. **Une rédaction délibérée** d'un passage de substitution, d'ampleur comparable à la notice primitive.



2. **Une copie propre** du livre XVIII avec le nouveau passage en place — non une annotation, mais une refonte.

3. **Un scriptorium organisé** capable de produire et de diffuser cette version comme version canonique.

4. **Un réseau de diffusion** suffisamment puissant pour que la version substituée devienne la version de référence dans toutes les bibliothèques chrétiennes.

Ce n'est plus une interpolation. C'est une substitution rédactionnelle à l'échelle d'un passage entier.

Conséquence pour la reconstitution :

Si le Testimonium reçu fait 12 lignes, la notice primitive joséphienne était de volume comparable. Ce n'était pas une mention brève de 2-3 lignes. C'était un passage développé — cohérent avec la manière dont Josèphe traite les agitateurs messianiques dont les mouvements ont eu des suites durables.

La reconstitution proposée doit donc atteindre un volume similaire. Une notice courte ne suffit pas : elle ne justifie pas une substitution de 12 lignes.

12 lignes modifiées + contrôle du réseau de copie = la modification politique documentaire la plus efficace de l'Antiquité chrétienne.

* * *

IV. Origène comme terminus post quem

Le verrou chronologique décisif est Origène. Vers le milieu du III^e siècle, notamment autour de 248, Origène connaît et utilise Josèphe. Or il affirme que Josèphe ne croyait pas que Jésus était le Christ. Cette donnée rend très difficile l'existence, dans le texte consulté par Origène, d'un Testimonium contenant déjà l'affirmation directe : « celui-ci était le Christ ».

Conséquence critique :

La forme reçue du Testimonium, ou du moins ses clauses christologiques fortes, doit être placée après l'état textuel connu d'Origène. Origène fonctionne donc comme un terminus post quem critique pour la christianisation forte du passage.

Cela permet d'écarter tous les candidats antérieurs ou contemporains d'Origène. S'ils avaient eu un tel passage, l'argument aurait été trop précieux pour ne pas être exploité.

* * *

V. La fenêtre 313–324 : Eusèbe en mission pour Constantin

Tableau des candidats

Candidat	Statut	Motif
----------	--------	-------



Josèphe lui-même	Écarté pour la forme reçue	Incompatible avec le profil d'un historien juif non chrétien. Notice neutre primitive possible.
Origène	Écarté	Témoin du manque, non auteur du passage reçu.
Pamphile de Césarée	Peu probable	Gardien de l'héritage origénien. Le verrou d'Origène pèse tant qu'il vit.
Tertullien, Cyprien, Minucius Felix	Faibles	Profils latins, sans accès au dossier joséphien grec de Césarée.
Scribe anonyme IIIe s.	Possible pour une première glose	Mais ne peut expliquer une substitution de 12 lignes ni sa diffusion canonique.
Eusèbe ou atelier eusébien	Candidat principal	Premier grand témoin, accès au fonds de Césarée, héritier de Pamphile, évêque après 313, acteur de la transition constantinienne. Seul capable d'une substitution rédactionnelle à cette échelle.

La fenêtre chronologique

Avant 313 : Eusèbe est conservateur de la bibliothèque de Césarée, héritier de Pamphile (mort en 309/310). En cette qualité, jamais il ne caviarderait un rouleau — sa fonction est de préserver, copier, transmettre. Le verrou origénien tient.

313 : 313 — rupture de statut décisive : Eusèbe devient évêque de Césarée, adoubé par Constantin. Il n'est plus conservateur de bibliothèque. Il est désormais en mission : rendre le christianisme ancien, cohérent, administrable pour le pouvoir impérial. La fenêtre opérationnelle s'ouvre.

313–324 : Fenêtre opérationnelle resserrée : production et diffusion de la version christianisée du livre XVIII depuis le scriptorium de Césarée. Constantin commande 50 copies des Écritures (Vie de Constantin IV, 36–37) — preuve de la capacité logistique d'Eusèbe à produire et diffuser des manuscrits à l'échelle impériale.

324 : Première citation certaine du Testimonium reçu dans l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe — terminus ante quem de l'opération. 325 : Nicée. Le dossier documentaire est bouclé avant le concile.

Eusèbe n'est pas seulement un historien ; il est un douanier de la mémoire antique. Ce qui passe par lui entre dans la mémoire chrétienne impériale ; ce qui ne passe pas peut disparaître dans la poussière des armoires.

* * *

VI. La contrainte plinienne : le Testimonium preuve du falsum de 112



La présente section démontre que le Testimonium reçu et la modification politique plinienne de 112 CE se prouvent mutuellement — et que la réécriture eusébienne de 313–324 n'était pas un choix, mais une obligation documentaire imposée par l'existence préalable de l'Évangile de Pierre.



Schéma chronologique de la chaîne documentaire



Les quatre marqueurs combinés de l'Évangile de Pierre

L'Évangile de Pierre est le seul texte ancien qui combine simultanément :

- Pilate comme ordonnateur apparent de la crucifixion ;
- Crucifixion romaine comme peine principale ;
- Titre βασιλεὺς τῶν Ἰουδαίων inscrit comme acte d'État ;
- Structure procédurale (cognitio en cascade) incompatible avec 33 CE mais cohérente avec 107 CE.

Ces quatre marqueurs se retrouvent intégralement dans le Testimonium reçu. Ce n'est pas une coïncidence : c'est la contrainte documentaire. Eusèbe devait faire confirmer par Josèphe exactement ce que Pline avait établi — les quatre marqueurs du récit de la crucifixion romaine.

La disparition des exemplaires concurrents

La centralisation du fonds de Césarée et la diffusion impériale post-313 ont mécaniquement éliminé les exemplaires concurrents du livre XVIII. Dans une culture manuscrite, copier est



une décision institutionnelle. Après 313, c'est Eusèbe qui décide ce qui est copié et diffusé depuis Césarée. Ce qui ne passe pas par ce goulet disparaît dans la poussière des armoires — non par destruction volontaire systématique, mais par omission de recopie. Les versions du livre XVIII qui auraient conservé le texte primitif n'ont pas été recopiées. La version eusébienne l'a été, à l'échelle impériale. C'est pourquoi il ne subsiste aucune version concurrente dans la tradition grecque — seules les traditions orientales (Agapios en arabe, Michel le Syrien) ont échappé au filtre de Césarée.

Le falsum de 112 : rappel du dossier de support

En 107 CE, Rome crucifie le Roi des Juifs à Pella, le 14 Nisan. Le titre est inscrit sur la croix — βασιλεὺς τῶν Ἰουδαίων — acte d'État délibéré, sous mandat d'Aulus Cornelius Palma, exécuté par la colonne de Petronius Polianus, présidé juridiquement par le consulaire Tiberius Claudius Atticus Herodes (Eusèbe de Césarée, HE III, 32). L'exécution déclenche une onde de choc messianique dans tout l'Orient nazoréen — de Pella à Édesse, d'Antioche à Alexandrie.

En 112 CE, Pline le Jeune, Legatus Augusti en Bithynie-Pont, rédige l'Évangile de Pierre — modification politique d'État destinée à couvrir l'opération de Pella. Le mécanisme central est une substitution modale : la lapidation historique de Yeshua en 33 CE (procédure juive, Pilate remet aux autorités locales) est remplacée par la crucifixion romaine du Roi des Juifs en 107 CE, antidatée à 33 CE, avec Pilate comme ordonnateur apparent. Le titre βασιλεὺς τῶν Ἰουδαίων, inscrit sur la croix de 107, est transféré sur la croix fictive de 33.

Pour une démonstration complète de ce dossier — philologie comparée Pline/Évangile de Pierre, cognitio en cascade, sept sceaux testamentaires, docétisme involontaire, guerre de Kitos comme réfutation armée de la modification politique — voir : Din d'Arya (Denis Bouzon), L'Évangile de Pierre — Le faux de Pline le Jeune, écrit en 112 CE, École Celtique, Pau, juin 2026. DOI : <https://zenodo.org/uploads/20677971>. URL : <https://ecole-celtique.fr/evangile-pierre-fr.pdf>

Rome ne pouvait plus faire demi-tour

En 313 CE, quand Constantin adoube Eusèbe et ouvre la fenêtre documentaire, la modification politique plinienne circule depuis deux siècles dans les scriptoria chrétiens. Il est intégré dans la tradition que l'Empire vient de reconnaître. Revenir dessus imposerait d'admettre que l'Évangile de Pierre est une modification politique d'État trajanienne — exposant Trajan, Palma et Atticus Herodes, et désavouant deux siècles de transmission chrétienne. Rome n'a qu'une option : faire converger Josèphe avec Pline.

Or le Josèphe primitif disait lapidation — procédure juive, Pilate se décharge. C'est incompatible avec l'Évangile de Pierre qui dit crucifixion romaine, Pilate ordonnateur. Si les deux textes coexistent dans leur état originel, la modification politique plinienne s'effondre : Josèphe lui-même contredit Pline sur la modalité pénale centrale. Eusèbe doit donc réécrire Josèphe — non par choix théologique, mais par nécessité documentaire imposée par la modification politique de 112.

Le Testimonium de 313 prouve le falsum de 112



Le raisonnement démonstratif est le suivant. Deux textes indépendants — l'Évangile de Pierre (112 CE) et le Testimonium reçu (313–324 CE) — produisent la même substitution : lapidation effacée, crucifixion romaine installée, Pilate ordonnateur. Cette convergence ne peut pas être fortuite. Elle s'explique par une contrainte documentaire : le Testimonium a été réécrit pour confirmer ce que l'Évangile de Pierre avait établi.

En conséquence, les deux textes se prouvent mutuellement par convergence d'intérêts institutionnels : la modification politique plinienne explique pourquoi la réécriture eusébienne était obligatoire ; la réécriture eusébienne prouve que la modification politique plinienne avait existé et devait être confirmé. C'est la boucle démonstrative la plus solide du dossier.

Le Testimonium est la preuve qu'Eusèbe ne pouvait pas ne pas le réécrire. Et cette réécriture est la preuve que Plin avait menti.

Encadré — Source de référence : Eusèbe de Césarée, Histoire ecclésiastique, III, 32 : « [Siméon fils de Clopas] subit le martyre sous le règne de Trajan et le consulaire Atticus. Il fut condamné à être crucifié. » La Chronicon d'Eusèbe date cet événement de la dixième année du règne de Trajan (107/108 CE). C'est la source externe qui identifie le Roi des Juifs crucifié à Pella — titre inscrit sur la croix par acte d'État romain, βασιλεὺς τῶν Ἰουδαίων — dans la chaîne davidique nazoréenne.

* * *

VI. De ladendum au falsum rétroactif : la preuve postérieure comme substitution d'un paragraphe

La subtilité décisive du Testimonium reçu tient à son statut paradoxal : il se présente comme une preuve ancienne, alors que son efficacité documentaire suppose une intervention postérieure. Tant qu'on parle d'un simple addendum, on reste encore dans l'image trop douce d'une note ajoutée à la marge. Or le volume même du passage impose une autre qualification : il ne s'agit pas d'une addition ponctuelle, mais d'une substitution rédactionnelle d'un paragraphe entier.

Il y a là une inversion totale du sens du temps.

Normalement, une preuve ancienne fonde une vérité postérieure : un témoin du Ier siècle permettrait de confirmer une confession chrétienne ultérieure. Ici, le mécanisme est inversé : une vérité postérieure — celle de l'Église impériale du IVe siècle — produit rétroactivement son propre témoin ancien. Le paragraphe reçu n'est donc pas seulement un ajout ; il est une pièce probatoire fabriquée pour donner au IVe siècle l'autorité apparente du Ier siècle. Ce n'est donc plus un addendum. C'est un falsum rétroactif.

Formule de renversement :

Si un paragraphe modifié après coup devient la preuve d'une vérité antérieure, alors il démontre d'abord que cette vérité n'était pas contenue dans l'état antérieur du paragraphe. Autrement dit : si le Testimonium reçu devient nécessaire comme preuve chrétienne après Eusèbe, ce n'est pas qu'un mot manquait ; c'est que tout le paragraphe devait être retourné pour produire l'effet probatoire attendu. La modification n'avoue pas seulement un vide : elle révèle une opération matérielle sur le témoin.

C'est pourquoi Origène est décisif. Lorsqu'il affirme que Josèphe ne croyait pas que Jésus était le Christ, il atteste négativement l'état antérieur du texte : le Josèphe qu'il connaît ne contient pas encore la confession messianique directe. Mais l'argument ne s'arrête pas à cette



clause : si, après Origène, le passage devient un bloc complet de preuve chrétienne, c'est qu'un paragraphe a été recomposé pour produire une preuve que le texte antérieur ne fournissait pas.

Le falsum produit alors un effet de preuve inversée :

Ce que Rome invente	Niveau réel
Josèphe prouve que Jésus était le Christ.	Eusèbe ou son atelier fait dire à Josèphe ce que Josèphe ne disait pas avant.
Le Ier siècle confirme le IVe siècle.	Le IVe siècle recompose un témoin du Ier siècle conforme à ses besoins.
Le Testimonium est une preuve ancienne.	Le Testimonium reçu est un falsum rétroactif : une preuve postérieure installée dans un témoin antérieur.
L'ajout confirme la tradition antérieur.	La substitution du paragraphe révèle que la tradition avait besoin d'une confirmation documentaire.

La logique est donc plus grave qu'un simple faux textuel. Un faux ordinaire cache sa fabrication. Ici, la structure même de la preuve trahit l'opération : le paragraphe devient indispensable précisément parce que le texte antérieur ne suffisait pas.

En ce sens, le Testimonium reçu est pire qu'un aveu. Il est un aveu structurel : il ne dit pas seulement que le texte a été modifié ; il révèle pourquoi il devait être modifié, et à quelle échelle il devait l'être.

La preuve prétendument ancienne prouve donc l'inverse de ce qu'elle affirme. Elle ne prouve pas que Josèphe attestait le Christ en 93-95. Elle prouve que, jusqu'à l'intervention eusébienne, Josèphe ne fournissait pas le paragraphe probatoire dont l'Église impériale avait besoin.

Ainsi, le falsum rétroactif ne fonde pas la vérité chrétienne ancienne ; il dénonce la naissance tardive de sa preuve documentaire.

Le Testimonium reçu ne prouve pas que Josèphe confessait le Christ ; il prouve que l'Église impériale avait besoin de modifier Josèphe pour qu'il ait l'air de le confesser.

* * *



VII Le mammouth laineux dans le couloir de l'exégèse : dix-sept siècles de réception inquiète

L'histoire de la réception du Testimonium confirme indirectement la thèse du falsum. Depuis Eusèbe, le passage est traité comme une preuve extérieure majeure ; mais cette preuve n'a cessé de produire de la gêne, des variantes, des atténuations, des silences et des reprises critiques. Ce n'est pas une anomalie discrète : c'est le mammouth laineux dans le couloir de l'exégèse. Tout le monde le voit, mais la tradition critique a longtemps préféré le contourner plutôt que le nommer.

La chaîne de réception ne prouve pas à elle seule l'opération de 313-324 ; elle montre cependant que le texte reçu n'a jamais été parfaitement paisible. Dès que l'on suit les témoins postérieurs, le même symptôme revient : il faut expliquer, atténuer, défendre, déplacer ou contester le paragraphe.

Tableau de réception critique :

Période	Témoin ou débat	Symptôme critique utile au dossier
c. 313-324	Eusèbe de Césarée	Premier grand témoin de la forme reçue ; le passage apparaît comme preuve exactement au moment où l'Église impériale a besoin d'une preuve extérieure.
fin IVe - début Ve s.	Pseudo-Hégésippe	Le passage est réemployé dans une apologétique anti-juive : la preuve joséphienne change de fonction et devient instrument polémique.
c. 393-420	Jérôme	Variante atténuée : non plus 'il était le Christ', mais 'on croyait qu'il était le Christ' (credebatur esse Christus). Le verrou messianique direct se fissure déjà dans la réception latine.
Haut Moyen Âge	Traditions syriaques / Jacob d'Édesse	Transmission orientale d'une lecture atténuée : Jésus est pensé ou cru Christ, non confessé directement par Josèphe.
Xe-XIIIe s.	Agapios de Menbidj et Michel le Syrien	Versions arabes et syriaques moins verrouillées ; elles ne suppriment pas le problème, mais attestent une stratification et une gêne autour de la confession messianique.



XIIe s.	Otto de Freising	Comparaison entre la version latine reçue et la variante de Jérôme ; indice d'une hésitation sur la formulation exacte du passage.
Moyen Âge juif occidental	Savants juifs et tradition du Josippon	Contestations de l'authenticité : l'idée qu'un historien juif aurait écrit un paragraphe aussi favorable paraît déjà invraisemblable.
1588-1592	Baronius puis Lucas Osiander	Début public de la controverse moderne : défense catholique, puis contestation protestante écrite du Testimonium comme texte suspect.
XVIIe s.	Louis Cappel, Tanaquil Faber, Jean Daillé	Entrée des arguments textuels : contexte mal joint, contradiction avec Origène et Théodoret, suspicion de falsification.
XVIIIe s.	Voltaire, Whiston et débats des Lumières	La controverse se déplace : certains utilisent le passage contre l'historicité chrétienne, d'autres le défendent en supposant un Josèphe quasi chrétien.
XXe s.	Shlomo Pinès, versions arabe et syriaque	Retour des témoins orientaux : le problème n'est pas clos ; les versions périphériques rouvrent la question de la forme primitive.
XXIe s.	Olson, Whealey, Bardet, Schmidt, Bermejo-Rubio	Débat toujours actif : authenticité partielle, interpolation, forme négative, défense de l'authenticité ; le mammouth reste au centre du couloir.

Le point décisif n'est donc pas que tous ces témoins concluent à la falsification. Ils ne le font pas. Certains défendent même l'authenticité partielle ou complète du passage. Le point décisif est ailleurs : depuis dix-sept siècles, le Testimonium doit être défendu, atténué, harmonisé ou reconstruit. Une preuve parfaitement ancienne n'aurait pas besoin d'une telle maintenance herméneutique.

La réception postérieure agit donc comme une longue chambre d'écho. Elle ne démontre pas directement le falsum, mais elle révèle la gêne permanente produite par le paragraphe : trop



chrétien pour Josèphe, trop utile pour être abandonné, trop volumineux pour être réduit à une glose, trop central pour être neutre.

Le mammouth laineux dans le couloir de l'exégèse n'est pas seulement l'existence d'interpolations possibles ; c'est le fait qu'un paragraphe entier, apparu dans la chaîne chrétienne comme preuve ancienne, porte depuis son origine reçue les traces d'une fonction probatoire postérieure.

VI. Première reconstitution de la notice pré-eusébienne

Principe méthodologique

La reconstitution consolidée ci-dessous est la version unique de travail. Elle remplace toutes les reconstructions partielles antérieures. Elle procède par soustraction des quatre verrous identifiés, contrôle de cohérence stylistique avec les notices joséphiennes comparables (Theudas, l'Égyptien, Jean le Baptiste), et restitution d'un volume comparable aux 12 lignes du Testimonium reçu.

Le texte obtenu doit simultanément : expliquer le silence apologétique des IIe–IIIe siècles ; être cohérent avec la remarque d'Origène ; respecter la procédure romaine (Pilate remet, ne condamne pas) ; et s'inscrire dans le style annalistique froid de Josèphe.

Les quatre verrous retirés

[V1] « εἶγε ἄνδρα αὐτὸν λέγειν χρή » — christologie haute.

[V2] « ὁ Χριστὸς οὗτος ἦν » — confession messianique directe.

[V3] « ἐφάνη γὰρ αὐτοῖς τρίτην ἔχων ἡμέραν πάλιν ζῶν... » — bloc résurrectionnel.

[V4] « σταυρῷ ἐπιτετιμηκότος Πιλάτου » — Pilate ordonne la croix → substitué par : Pilate remet aux Juifs / lapidation.

Texte grec reconstitué

Note critique : ce texte n'est pas attesté comme tel. Il constitue une restitution de travail obtenue par soustraction des quatre verrous et restitution d'un volume comparable au Testimonium reçu.

Γίνεται δὲ κατὰ τοῦτον τὸν χρόνον Ἰησοῦς σοφὸς ἀνὴρ· ἦν γὰρ παραδόξων ἔργων ποιητής, διδάσκαλος ἀνθρώπων τῶν ἡδονῇ τάληθῇ δεχομένων, καὶ πολλοὺς μὲν Ἰουδαίους, πολλοὺς δὲ καὶ τοῦ Ἑλληνικοῦ ἐπηγάγετο.

ἐνδειξαμένων δὲ αὐτὸν τῶν πρώτων ἀνδρῶν παρ' ἡμῖν Πιλάτῳ, ἐκείνου τῇ κρίσει αὐτῶν παραδόντος καὶ τὰς χειρας ἀπονισαμένου, κατέκριναν αὐτὸν καὶ ἐλιθοβόλησαν·



οὐκ ἐπαύσαντο δὲ οἱ τὸ πρῶτον ἀγαπήσαντες· ἔλεγον γὰρ αὐτὸν διδάσκαλον ἀληθείας γεγονέναι καὶ τῶν παρ' αὐτοῦ λεχθέντων οὐκ ἀπέστησαν. εἷς τε δεῦρο τῶν Χριστιανῶν ἀπὸ τοῦδε ὀνομασμένων οὐκ ἐπέλιπε τὸ φύλον.

Traduction française de la notice reconstituée

Vers ce temps-là parut Jésus, homme sage. Il était en effet auteur d'œuvres étonnantes, maître d'hommes recevant avec plaisir les choses vraies ; il attira à lui beaucoup de Juifs et aussi beaucoup de Grecs.

Les premiers parmi nous l'ayant dénoncé à Pilate, celui-ci les remit à leur jugement et se lava les mains ; ils le condamnèrent et le lapidèrent.

Ceux qui l'avaient aimé d'abord ne cessèrent pourtant pas : ils disaient qu'il avait été un maître de vérité et ne s'écartèrent pas de ce qu'il avait enseigné. Jusqu'à maintenant, le groupe des chrétiens, nommé d'après lui, n'a pas disparu.

Diagnostic stylistique

Γίνεται δὲ κατὰ τοῦτον τὸν χρόνον : ouverture annalistique sobre — type notice historique joséphienne.

σοφὸς ἀνὴρ : éloge modéré, non confessionnel.

παραδόξων ἔργων ποιητής : formule ambiguë — actes étonnants, non nécessairement miracles.

ἐνδειξαμένων... Πιλάτω, παραδόντος : séquence procédurale froide — dénonciation, remise, non condamnation romaine.

τὰς χεῖρας ἀπονισαμένου : fossile procédural — Pilate se décharge. Incompatible avec une condamnation romaine directe.

ἐλιθοβόλησαν : lapidation — verbe jamais utilisé par Josèphe pour des exécutions romaines. Peine juive pour blasphème.

οὐκ ἐπαύσαντο : constat de persistance sans validation religieuse.

οὐκ ἐπέλιπε τὸ φύλον : clôture ethnographique — le groupe ne disparaît pas.

Le Josèphe primitif ne confesse pas Jésus ; il enregistre l'anomalie sociale de sa survivance après une condamnation juive interne.

* * *

VII. Lecture stratigraphique

Couche	Contenu	Fonction
--------	---------	----------



Notice primitive joséphienne (~93 CE)	Jésus, maître influent ; dénonciation par les premiers ; Pilate remet ; lapidation juive ; survivance du groupe.	Constat froid d'une affaire judéenne interne devenue mouvement durable.
Couche évangélique/plinienn e (~112 CE)	Substitution modale : lapidation → crucifixion ; ancrage dans Pilate ordonnateur.	Transformer une condamnation religieuse locale en exécution politique romaine et en récit fondateur.
Couche eusébienn e (313–324)	V1 + V2 + V3 : christologie haute, confession messianique, résurrection/prophètes.	Verrouiller théologiquement la notice et produire un témoin juif utilisable pour l'Église post-313.

* * *

VIII. Le paradoxe de la conservation

Si le Testimonium est bien une notice joséphienne retournée, cette opération a peut-être sauvé les Antiquités judaïques. Sans christianisation, Josèphe pouvait rester un historien juif utile mais suspect. Avec le Testimonium, il devient un témoin extérieur indispensable.

Le Testimonium a peut-être sauvé les Antiquités judaïques en les trahissant.

* * *

IX. Conclusion

La forme reçue du Testimonium Flavianum est une opération post-origénienne, césaréenne, strictement datée 313–324. Origène fixe la limite haute critique. Pamphile maintient le verrou origénien. Avant 313, Eusèbe est conservateur de bibliothèque — jamais il ne caviarderait un rouleau, sa fonction est de préserver. Après 313, adoubé par Constantin, il est en mission : construire l'archive qui rendra le christianisme administrable. C'est ce changement de statut — de conservateur à architecte — qui rend la modification politique possible et nécessaire.

L'argument du volume est décisif : 12 lignes ne peuvent pas être une glose marginale. C'est une substitution rédactionnelle délibérée, produite dans un scriptorium organisé et diffusée depuis le goulet de Césarée.

Le quatrième verrou — judiciaire — est le plus révélateur : la substitution lapidation → crucifixion confond délibérément deux événements distincts : le martyr de 33 CE (affaire juive interne, Pilate se lave les mains) et la crucifixion de 107 CE (Roi des Juifs, peine politique romaine, Petronius Polianus, officier de terrain, sous mandat d'Aulus Cornelius Palma). Laisser Josèphe dire lapidation revenait à laisser Josèphe contredire l'Évangile de Pierre, texte déjà intégré à la tradition chrétienne depuis deux siècles. Eusèbe n'avait pas le choix.

À ce stade, le prétendu addendum rétroactif se retourne contre lui-même : présenté comme preuve ancienne, il devient la preuve matérielle qu'il a fallu modifier tout un paragraphe. S'il a fallu faire dire



à Josèphe, après 313, que Jésus était le Christ et que Pilate l'avait condamné à la croix, c'est que le Josèphe transmis de 95 à 313 ne disait pas cela. La preuve postérieure ne confirme donc pas le passé ; elle révèle la nécessité politique de remplacer le témoin.

À quel moment une bibliothèque de martyrs devient-elle une chancellerie de l'histoire chrétienne ?

Entre la lapidation de Jésus en 33 CE et le concile de Nicée en 325 CE, il y a 292 ans. Pendant ces 292 ans : aucune institution centralisée, transmission orale et manuscrite dispersée, communautés multiples avec leurs propres traditions, pas de canon fixé, pas d'autorité doctrinale unique. En 325, Nicée ne fixe pas un dogme sur 33 CE — il verrouille institutionnellement une chaîne de modifications politiques accumulées sur 292 ans de vide documentaire. La modification politique plinienne de 112 en est le premier maillon. La réécriture eusébienne du Testimonium en est le dernier. Le Testimonium est le verrou final de cette chaîne — la pièce qui ferme 292 ans d'opérations documentaires successives et rend le narratif de Rome irréversible.

Le Quatrième Sceau

En 1941 encore, C. Martin pouvait intituler son étude : Le Testimonium Flavianum. Vers une solution définitive ? La question restait donc ouverte. L'exégèse avait vu Origène, vu Césarée, vu Eusèbe, vu le silence antérieur, vu l'impossibilité pour Josèphe de confesser Jésus comme Christ ; mais elle hésitait encore à nommer l'opération. Martin parlait de gloses, de surcharges, de corrections marginales, quand le texte montrait déjà autre chose : l'écrasement d'un paragraphe entier.

Le présent document constitue le Quatrième Sceau. Il ne propose pas une nuance de plus dans le débat sur le Testimonium ; il prononce la clôture logique de l'affaire. Après Origène, après Césarée, après Eusèbe, après dix-sept siècles d'hésitation critique, il faut nommer l'opération : le Testimonium reçu n'est pas une preuve ancienne, ni un addendum, ni une glose marginale. C'est un falsum rétroactif.

Il faut maintenant cesser d'être tiède.

Chacun d'entre nous est invité à regarder cela en face. Non plus avec les prudences molles de l'exégèse qui contourne le mammoth laineux dans le couloir, mais les yeux ouverts, tenus dans les yeux de la Bête. Jean de Patmos l'a dit aux tièdes : ils seront vomis de la bouche du Seigneur.

Le Testimonium reçu n'est pas une preuve ancienne. Il n'est pas un addendum. Il n'est pas une note pieuse tombée d'une marge dans un texte innocent. C'est un falsum rétroactif : une substitution documentaire, une parole fabriquée après coup pour faire témoigner Josèphe d'un événement qu'il ne pouvait ni connaître, ni écrire, ni transmettre.

Car si le Christ royal est crucifié le 14 Nisan 107, douze ans après le repère de 95 des Antiquités judaïques — 107 moins 95 : la réalité arithmétique est nue — et sept ans après la mort de Flavius Josèphe si l'on retient sa disparition vers 100, alors Josèphe ne pouvait matériellement pas attester cette crucifixion. Le Testimonium reçu ne transmet donc pas Josèphe : il écrase Josèphe. Il ne prouve pas le Christ : il prouve la main qui a eu besoin de faire croire que Josèphe prouvait le Christ.

Le présent document constitue le Quatrième Sceau. Il clôt l'affaire.



Ce n'est plus une interpolation. Ce n'est plus une surcharge. Ce n'est plus une hypothèse prudente à laisser dormir dans les notes de bas de page.

C'est un faux de 313 EC.

Sentence :

Quand une preuve surgit 200 ans après le fait pour faire parler un mort sur ce qu'il ne pouvait pas savoir, ni écrire, elle ne prouve pas la vérité : elle signe le falsum.

* * *

X. Sources de contrôle utilisées

Texte grec : Testimonium Flavianum, Flavius Josèphe, Antiquités judaïques XVIII, 63–64, édition Niese 1892.

Origène : Contre Celse I, 47 ; Commentaire sur Matthieu X, 17.

Agapios de Menbidj (Xe s.) : version arabe du Testimonium, publiée par Shlomo Pinès (1971) — témoin oriental d'une forme atténuée du Testimonium, utile pour reconstruire un état non verrouillé, sans garantir un accès direct au texte pré-eusébien.

Michel le Syrien (XIIe s.) : version syriaque courte — tradition orientale indépendante du filtre césaréen.

Oxford Academic, Josephus and Jesus, chapitre « The Greek Reception ».

Oxford Academic, « Eusebius, His Citational Practices, and the Testimonium Flavianum ».

Peter Hartog, « Pamphilus the Librarian and the Institutional Legacy of Origen's Library », Theological Librarianship, 2021.

Eusèbe, Vie de Constantin IV, 36–37 ; Martyrs de Palestine.

Évangile de Pierre — Le faux de Pline le Jeune (~112 CE) : postulat de substitution modale lapidation → crucifixion, document de travail, juin 2026.

Contrôle logique interne : notion de falsum rétroactif, preuve inversée et aveu structurel comme conséquences critiques de la fenêtre 313–324.

Réception postérieure : Jérôme, De viris illustribus, 13 — variante latine 'credebatur esse Christus'.

Réception postérieure : Pseudo-Hégésippe, De excidio Hierosolymitano — premier réemploi anti-juif structuré du Testimonium dans l'Occident latin.

Réception postérieure : Otto de Freising, Chronicon III, 10 — hésitation médiévale sur la formule christologique, par comparaison entre Jérôme et la tradition latine des Antiquités.

Réception critique moderne : Lucas Osiander, Epitomes historiae Ecclesiasticae, Tübingen, 1592 — première contestation écrite certaine du Testimonium par un auteur chrétien non juif.



Réception critique moderne : Louis Cappel, Tanaquil Faber, Jean Daillé — arguments contextuels et origéniens contre la forme reçue.

Réception contemporaine : Alice Whealey, 'The Testimonium Flavianum Controversy from Antiquity to the Present' ; Josephus on Jesus: The Testimonium Flavianum Controversy from Late Antiquity to Modern Times.

Réception contemporaine : Ken A. Olson, 'Eusebius and the Testimonium Flavianum', Catholic Biblical Quarterly, 1999.

Réception contemporaine contradictoire : T. C. Schmidt, Josephus and Jesus: New Evidence for the One Called Christ, Oxford University Press, 2025 — défense récente d'une authenticité forte, utile comme contre-épreuve historiographique.

Contrôle historiographique : C. Martin, « Le Testimonium Flavianum. Vers une solution définitive ? », Revue belge de philologie et d'histoire, 20/3-4, 1941, p. 409-465 — témoin du doute encore ouvert en 1941 et de l'axe Origène-Césarée-Eusèbe.

Document produit par Din d'Arya (Denis Bouzon) — École Celtique — Pau, juin 2026.

Méthode : datation par contextualisation externe et convergence d'intérêts.

XI. Mots-clés

Testimonium Flavianum · Flavius Josèphe · Eusèbe de Césarée · interpolation · modification politique documentaire · datation par contextualisation externe · convergence d'intérêts · Origène · terminus post quem · lapidation · crucifixion · Pella · Roi des Juifs 107 CE · scriptorium de Césarée · falsum rétroactif · preuve inversée · réception critique · aveu structurel · Quatrième Sceau · falsum probatoire · mammouth laineux

XII. Bibliographie

Sources primaires

Flavius Josèphe, Antiquités judaïques, XVIII, 63–64 (Testimonium Flavianum). Éd. B. Niese, Flavii Iosephi Opera, vol. IV, Berlin, Weidmann, 1892.

Origène, Contre Celse, I, 47. Éd. M. Borret, Sources chrétiennes n° 132, Paris, Cerf, 1967.

Origène, Commentaire sur l'Évangile de Matthieu, X, 17. Éd. R. Girod, Sources chrétiennes n° 162, Paris, Cerf, 1970.

Eusèbe de Césarée, Histoire ecclésiastique. Éd. G. Bardy, Sources chrétiennes n° 31, 41, 55, 73, Paris, Cerf, 1952–1960. Passages utilisés : III, 32 (crucifixion sous Trajan) ; VI, 12 (Sérapion d'Antioche, pseudepigraphos).

Eusèbe de Césarée, Vie de Constantin, IV, 36–37 (commande des 50 copies des Écritures). Éd. F. Winkelman, GCS, Berlin, Akademie Verlag, 1975.

Eusèbe de Césarée, Martyrs de Palestine. Éd. et trad. H. Delehay, Analecta Bollandiana 16, 1897.

Agapios de Menbidj (Xe s.), Histoire chrétienne universelle (version arabe). Éd. et trad. S. Pinès, An Arabic Version of the Testimonium Flavianum and Its Implications, Jerusalem, Israel Academy of Sciences and Humanities, 1971.

Michel le Syrien (XIIe s.), Chronique. Éd. et trad. J.-B. Chabot, Paris, Leroux, 1899–1910.



Sources secondaires

Bardet, S. (2002), *Le Testimonium Flavianum. Examen historique, considérations historiographiques*, postface de P. Geoltrain, Paris, Cerf.

Hartog, P. (2021), «Pamphilus the Librarian and the Institutional Legacy of Origen's Library», *Theological Librarianship*, 14/1.

Hopper, P. J. (2014), «A Narrative Anomaly in Josephus: Jewish Antiquities xviii:63», in M. Fludernik et D. Jacob (dir.), *Linguistics and Literary Studies*, Berlin, De Gruyter, p. 147–169.

Martin, C. (1941), « Le Testimonium Flavianum. Vers une solution définitive ? », *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 20, fasc. 3-4, p. 409-465. DOI : 10.3406/rbph.1941.1619.

Maraval, P. et Mimouni, S. C. (2007), *Le Christianisme ancien des origines à Constantin*, Paris, PUF / Nouvelle Clio.

Pinès, S. (1971), *An Arabic Version of the Testimonium Flavianum and Its Implications*, Jerusalem, Israel Academy of Sciences and Humanities.

Whealey, A. (2008), «The Testimonium Flavianum in Syriac and Arabic», *New Testament Studies*, 54, p. 573–590.

Whealey, A. (2015), «The Testimonium Flavianum», in H. H. Chapman et Z. Rodgers (dir.), *A Companion to Josephus*, Oxford, Wiley Blackwell, p. 345–356.

Whealey, A. (2000), 'The Testimonium Flavianum Controversy from Antiquity to the Present', Berkeley.

Whealey, A. (2003), *Josephus on Jesus: The Testimonium Flavianum Controversy from Late Antiquity to Modern Times*, New York, Peter Lang.

Olson, K. A. (1999), 'Eusebius and the Testimonium Flavianum', *The Catholic Biblical Quarterly*, 61/2, p. 305-322.

Schmidt, T. C. (2025), *Josephus and Jesus: New Evidence for the One Called Christ*, Oxford, Oxford University Press.

Osiander, L. (1592), *Epitomes historiae Ecclesiasticae centuria*, Tübingen.

Din d'Arya (Denis Bouzon) (2026), *L'Évangile de Pierre — Le faux de Plinie le Jeune, écrit en 112 CE*, École Celtique, Pau. DOI : <https://zenodo.org/uploads/20677971>.